

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 avril 2023

---

RENDRE OBLIGATOIRE LE PAVOISEMENT DES DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN  
SUR LE FRONTON DES MAIRIES - (N° 1011)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CL8

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy, M. Lottiaux, M. Salmon, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas,  
M. Rambaud, M. de Lépinau, Mme Lavalette, M. Grenon, M. Cabrolier, Mme Martinez,  
Mme Pollet, Mme Robert-Dehault, M. Beaurain, M. Chudeau, Mme Hamelet, M. Gonzalez,  
Mme Ranc, Mme Florence Goulet, Mme Menache, Mme Loir, Mme Bordes, M. Girard,  
M. Villedieu, Mme Grangier, M. Loubet, Mme Auzanot, M. Buisson, M. Ballard, M. Boccaletti,  
Mme Blanc, M. Houssin, M. Guiniot, M. Falcon, M. Meurin, M. Barthès, M. Schreck, Mme Lorho,  
M. Chenu, Mme Roullaud, Mme Colombier, M. Jolly, M. Sabatou, M. Muller et M. Bryan Masson

-----

**ARTICLE UNIQUE**

I. – À l’alinéa 1, substituer au mot :

« européen »

le mot :

« régional ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à remplacer le pavoisement d'un drapeau européen par un drapeau régional correspondant au secteur géographique de la mairie concernée par ce pavoisement.

Dans un cynisme absolument total, la Macronie souhaite rendre obligatoire le pavoisement, sur le fronton des mairies, d'un drapeau européen qui représente l'une des plus grandes trahisons politiques du XXIe siècle, à savoir celle de la Constitution européenne que les Français ont massivement rejetée.

La Picardie, la Bourgogne, le Nord-Pas-de-Calais, l'Aquitaine et tant d'autres. Tant d'autres régions qui, comme elles, ont été englouties dans ces mastodontes que sont les nouvelles régions.

Le peuple de France est millénaire et il fait l'âme de notre histoire et de nos profondes traditions rurales. L'Union européenne, quant à elle, n'a rien entraîné de positif : perte de souveraineté de la

France, appauvrissement du pouvoir d'achat des Français et disparition progressive de ce qui fonde l'identité de la France.

Le présent amendement vise donc, à défaut de paviser un drapeau que les Français ont refusé, d'ériger, à gauche du drapeau tricolore, le drapeau régional sur le fronton des mairies, drapeau témoignant de l'identité locale, régionale ou d'un territoire qui, sans être une collectivité territoriale, dispose d'une identité historique enracinée.